

CONSEIL D'ASSOCIATION

entre le

GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

et la

HAUTE AUTORITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Cinquième rapport annuel

1^{er} janvier - 31 décembre 1960

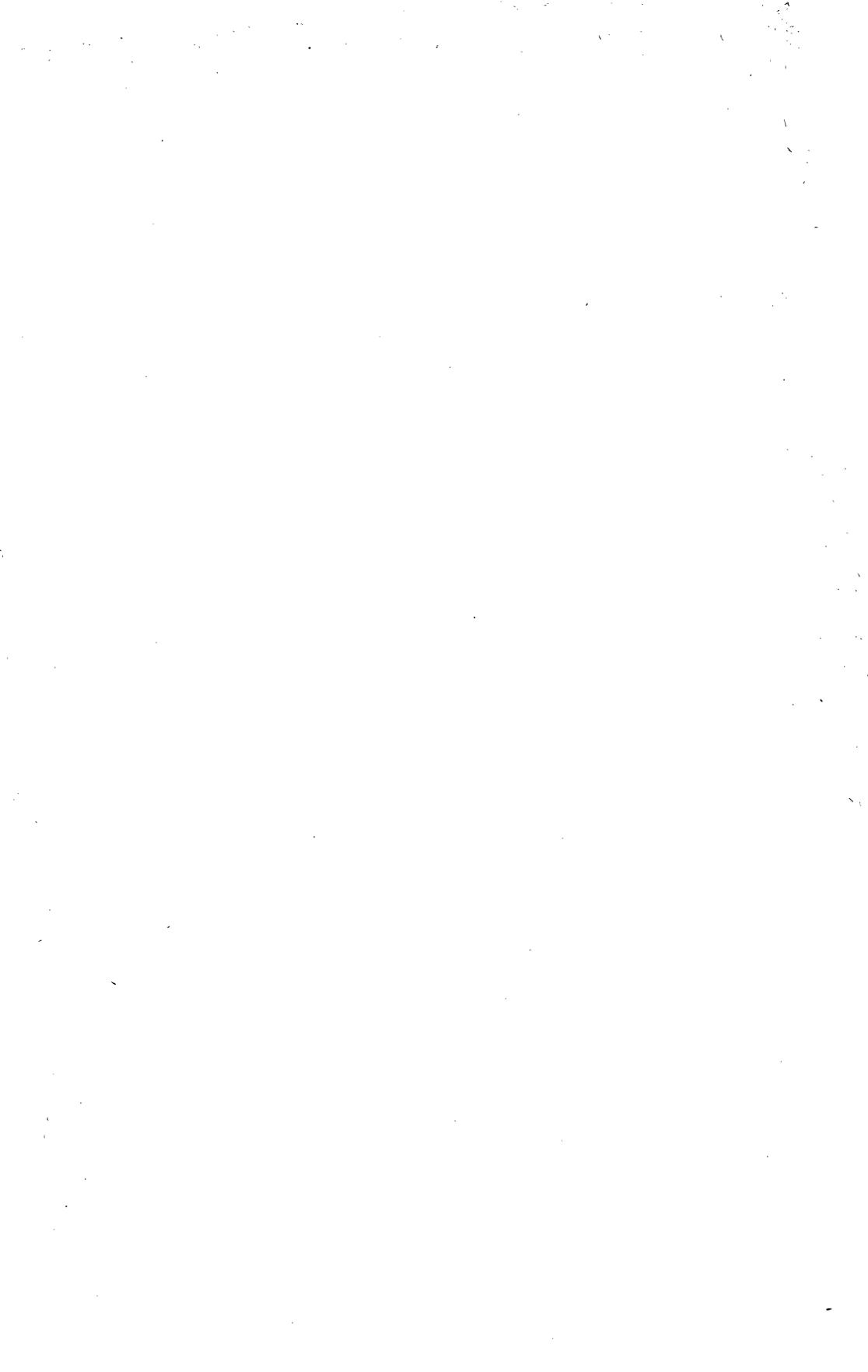


CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL D'ASSOCIATION
entre
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD
et
LA HAUTE AUTORITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

1^{er} janvier - 31 décembre 1960

SOMMAIRE

	Page
I — Introduction	7
II — Réunions et composition du Conseil d'association	8
III — Principales caractéristiques de la situation sidérurgique et charbonnière dans la Communauté et au Royaume-Uni	9
IV — Activités du Conseil d'association	39
V — Pouvoirs et responsabilités de certaines organisations dans les industries charbonnière et sidérurgique du Royaume-Uni et de la Communauté	51



I — INTRODUCTION

En vertu de l'article 11 de l'accord concernant les relations entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Communauté européenne du charbon et de l'acier signé le 21 décembre 1954, il est prévu que le Conseil d'association présentera à la Haute Autorité et au gouvernement du Royaume-Uni un rapport annuel établi d'un commun accord. Comme les précédents, le cinquième rapport annuel expose les travaux du Conseil d'association au cours de l'année civile 1960 et donne un aperçu des éléments principaux de la production charbonnière et sidérurgique dans la Communauté et le Royaume-Uni ainsi que de leurs échanges de charbon et d'acier. Le rapport donne également une vue rétrospective des cinq premières années d'activité du Conseil d'association et commente les principaux événements qui, au cours de cette période, ont marqué la situation au Royaume-Uni et dans la Communauté, dans les secteurs du charbon et de l'acier.

Dés études sont fréquemment effectuées en ce qui concerne les tâches et pouvoirs des différentes organisations des industries charbonnière et sidérurgique au Royaume-Uni, d'une part, et dans la Communauté, d'autre part. L'occasion a été saisie dans ce rapport d'exposer la situation actuelle.

II — RÉUNIONS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Pendant l'année 1960, le Conseil d'association a tenu une seule session, qui a eu lieu à Luxembourg, le 19 juillet.

En l'absence du président de la Haute Autorité, M. Malvestiti, cette session du Conseil a été présidée par M. Dirk Spierenburg, vice-président de la Haute Autorité. Le chef de la délégation du Royaume-Uni était le Rt. Hon. Richard Wood, ministre de l'énergie. Les autres membres du Conseil étaient, pour la Haute Autorité, ses membres MM. Albert Wehrer, Pierre-Olivier Lapie et Fritz Hellwig, et, pour le Royaume-Uni, le Rt. Hon. Frederik Erroll, ministre d'État au Board of Trade, Sir James Bowman, président du National Coal Board, et Sir Cyril Musgrave, président de l'Iron and Steel Board.

Au cours de l'année, les trois comités permanents du Conseil et les groupes de travail institués pour étudier des problèmes particuliers ont tenu un certain nombre de réunions. On en trouvera le compte rendu au chapitre IV ci-dessous.

III — PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION SIDÉRURGIQUE ET CHARBONNIÈRE DANS LA COMMUNAUTÉ ET AU ROYAUME-UNI

Acier

MINÉRAI DE FER

Dans la Communauté, l'extraction de minerai de fer a continué à se développer en 1960, et on a pu enregistrer une augmentation de 8,5% par rapport à l'année précédente. L'importation de minerai de fer dans la Communauté en 1960 s'est élevée à 34.192.000 tonnes, soit une augmentation de 51% par rapport à 1959.

La production de minerai de fer au Royaume-Uni s'est élevée à 17.400.000 tonnes en 1960, soit une augmentation de 15% par rapport à 1959. Les importations de minerai de fer ont augmenté d'environ 35% et se sont élevées à 18.300.000 tonnes.

L'extraction de minerai de fer pendant les dernières années a évolué comme suit:

Extraction de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni
1955	76 028	16 435
1956	80 675	16 506
1957	87 435	17 173
1958	87 075	14 572 ⁽¹⁾
1959	88 356	15 109
1960	95 868	17 362

(1) Au Royaume-Uni, 1958 a été une année statistique de 53 semaines excédant l'année civile de six jours. Pour la comparabilité des chiffres de ce tableau et des chiffres contenus dans la partie de ce rapport concernant l'acier, les statistiques de production et de consommation du Royaume-Uni portent sur 52 semaines.

Le tableau suivant indique les importations de minerai de fer effectuées par la Communauté et le Royaume-Uni:

Importations de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni
1955	18 538	13 064
1956	22 840	14 560
1957	24 791	16 167
1958	23 758	13 105
1959	22 668	13 564
1960	34 192	18 303

La consommation de minerai de fer dans la Communauté et au Royaume-Uni a évolué comme suit:

Consommation de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux	Installations d'agglomération	Total (1)	Hauts fourneaux	Installations d'agglomération	Total (1)
1955	78 292	11 088	89 380	18 537	9 159	27 696
1956	82 306	12 118	94 424	20 062	9 094	29 156
1957	85 042	14 504	99 546	20 491	10 821	31 312
1958	79 704	16 934	96 638	16 349	10 691	27 040
1959	81 942	21 675	103 617	13 362	13 024	26 386
1960	88 011	29 748	117 759	15 271	16 953	32 224

(1) Non compris une petite quantité pour la consommation des aciéries.

FERRAILLE

Le marché de la ferraille dans la Communauté n'a pas présenté de signes de tension pendant l'année 1960, et ce malgré le haut niveau d'activité dans la sidérurgie.

La consommation totale de ferraille a été de 31.940.000 tonnes. En raison du fort accroissement des besoins en acier, et par conséquent en ferraille, ainsi que de la réduction, liée à l'essor conjoncturel, du pourcentage des ressources propres des entreprises sidérurgiques, le bilan de la ferraille a dû être équilibré par des importations accrues, qui sont passées à 1.800.000 tonnes contre 889.000 tonnes en 1959. Malgré la progression des importations, les prix mondiaux de la ferraille sont restés en baisse par suite des disponibilités abondantes. La collecte de ferraille dans la Communauté a atteint un niveau de 12.840.000 tonnes en 1960 contre 12.130.000 tonnes en 1959 et 9.600.000 tonnes en 1958.

Les ressources croissantes en ferraille de collecte proviennent en premier lieu des chutes de l'industrie transformatrice. Les chutes propres des entreprises sidérurgiques se sont accrues de 13,8% par rapport à 1959. Les vieilles ferrailles de collecte n'ont, au contraire, joué qu'un rôle secondaire dans la couverture des besoins en ferraille. En ce qui concerne les stocks détenus par les entreprises sidérurgiques, ils sont retombés à un niveau voisin de celui de fin 1958; cependant, avec 3.300.000 tonnes ils constituent une réserve correspondant dans l'ensemble aux besoins d'achat d'environ trois mois. La consommation spécifique de ferraille aux aciéries s'est légèrement abaissée, étant de l'ordre de 401,1 kg par tonne d'acier produit, tous procédés confondus, contre 402,8 kg en 1959. Une baisse plus sensible de la consommation spécifique de ferraille a été enregistrée aux hauts fourneaux: 56,1 kg par tonne de fonte produite contre 62,4 en 1959. L'on se souviendra qu'en 1956 la consommation aux hauts fourneaux était de l'ordre de 100 kg de ferraille par tonne de fonte produite.

Au cours du premier semestre de l'année 1960, le prix moyen de la ferraille dans la Communauté a augmenté progressivement jusqu'à un niveau qui était de 13% plus élevé (\$ 5) que celui de 1959. Depuis la fin de ce semestre, le prix moyen montre une légère tendance à la baisse.

La consommation totale de ferraille dans les hauts fourneaux et les aciéries du Royaume-Uni en 1960 s'est élevée

à 14.300.000 tonnes, soit 18% de plus qu'en 1959. Les ressources propres des entreprises sidérurgiques ont augmenté de 14% par rapport à l'année 1959. L'achat de ferraille au marché intérieur a augmenté, lors de la même période, de 22%, ce qui est dû partiellement aux disponibilités en machines de textile, démolies par suite de la réorganisation de l'industrie de coton. L'offre de ferraille de démolition navale a également augmenté en 1960, et la totalité du stock central de l'industrie en ferraille navale a été transférée aux usines consommatrices. Le rapport entre la fonte et la ferraille utilisées par les usines sidérurgiques a été inférieur à celui de l'année précédente, bien qu'en raison du taux accru d'activité la consommation de ferraille ait été supérieure d'environ 1.850.000 tonnes en valeur absolue. Certaines importations de ferraille ont été nécessaires pour remédier à des pénuries locales, mais l'ensemble des stocks a augmenté, de sorte que le nombre de semaines d'approvisionnement disponible n'a guère varié par rapport à 1959. Vers la fin de l'année 1960, le gouvernement du Royaume-Uni a fait connaître qu'il voulait bien prendre en considération l'autorisation de licences d'exportation de ferraille de démolition navale.

La consommation de ferraille pendant la période 1955-1960 dans la Communauté et au Royaume-Uni a évolué comme suit:

Consommation de ferraille

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux	Acieries	Total (1)	Hauts fourneaux	Acieries	Total (1)
1955	4 029	20 279	24 308	852	11 263	12 115
1956	4 361	22 306	26 667	883	11 394	12 277
1957	3 903	24 225	28 128	970	11 645	12 615
1958	3 164	22 996	26 160	1 111	10 390	11 501
1959	2 902	25 060	27 962	1 124	10 999	12 123
1960	3 027	28 878	31 905	1 484	12 850	14 334

(1) Non compris une petite quantité pour relaminage ainsi que le fer au paquet.

FONTE

La production de fonte dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant les années 1955 à 1960 a évolué comme suit:

Production de fonte

1 000 tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.) y compris la Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1955	19 361	5 343	10 941	1 677	3 048	669	41 039	12 670
1956	20 594	5 683	11 419	1 935	3 272	662	43 565	13 381
1957	21 483	5 579	11 884	2 138	3 329	701	45 114	14 512
1958	19 742	5 524	11 951	2 107	3 275	917	43 516	12 965
1959	21 602	5 965	12 438	2 121	3 411	1 139	46 676	12 785
1960	25 739	6 520	14 005	2 715	3 713	1 347	54 039	16 016

Dans la Communauté, la production de fonte a atteint en 1960 54.000.000 de tonnes, ce qui représente une augmentation de 15,8% par rapport à 1959.

La production de fonte s'est élevée au Royaume-Uni à 16.000.000 de tonnes en 1960 contre 12.800.000 tonnes en 1959 et 14.500.000 tonnes en 1957. La production moyenne par haut fourneau était environ de 27% plus élevée qu'en 1957 et de 15% plus élevée qu'en 1959. L'accroissement de production par haut fourneau résulte de l'amélioration des installations, d'une meilleure préparation et d'une plus grande consistance des charges. Les stocks de fonte ont continué de diminuer, bien qu'à un rythme inférieur à celui de 1959.

ACIER BRUT

Le tableau suivant montre l'évolution de la production d'acier brut dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant les six dernières années:

Production d'acier brut

1 000 tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.) y compris la Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1955	24 502	5 894	12 631	5 395	3 226	979	52 627	20 109
1956	26 563	6 376	13 441	5 911	3 456	1 051	56 798	20 990
1957	27 973	6 267	14 100	6 787	3 493	1 185	59 805	22 047
1958	26 270	6 007	14 633	6 271	3 379	1 437	57 997	19 591
1959	29 435	6 434	15 197	6 762	3 663	1 670	63 161	20 510
1960	34 100	7 181	17 300	8 229	4 084	1 942	72 836	24 695

En 1959, la production totale d'acier brut au Royaume-Uni et dans les six pays de la Communauté a représenté 27,4% de la production mondiale. En 1960, avec une augmentation de presque quatorze millions de tonnes par rapport à l'année précédente, le Royaume-Uni et la Communauté représentent 28,5% de la production mondiale.

Le taux d'expansion de la production d'acier dans la Communauté a commencé à fléchir en 1957. En 1958, la production est tombée à 58 millions de tonnes, en 1959, on a noté une production de 63,2 millions de tonnes, et, en 1960, une production record avec 72,8 millions de tonnes a été atteinte, ce qui représente une augmentation de 15,3% par rapport à 1959. Le taux d'utilisation des capacités de production était estimé en 1960 être en moyenne de l'ordre de 98%.

Au Royaume-Uni, la demande d'acier brut s'est élevée pendant l'année sous révision. La production d'acier brut a atteint 24.700.000 tonnes, ce qui représente un accroissement de 20% par rapport à 1959 et de 12% par rapport à 1957, l'année record précédente. Cette production a représenté 92% de la capacité.

PRODUITS FINIS LAMINÉS

La production de produits finis laminés dans la Communauté, qui atteignait 43,8 millions de tonnes en 1959, s'est élevée à 50,7 millions de tonnes en 1960, soit une augmentation de 16% environ. On a enregistré une augmentation de la production pour tous les produits.

Au cours des dernières années, la production de produits laminés a évolué de manière très diverse suivant les produits. Dans la Communauté comme au Royaume-Uni, l'accroissement de la production est manifestement dû en premier lieu à la production de produits plats. Si l'on prend comme niveau normal la production mensuelle moyenne de 1957, l'évolution de la production des principaux produits s'établit comme suit:

C.E.C.A.	Acier brut	Tôles fortes et moyennes	Tôles fines	Laminés marchands	Profilés	Fil machine
Moyenne mensuelle 1957 = 100						
Moyenne mensuelle 1958	97	93	110	93	84	104
Moyenne mensuelle 1959	106	92	123	104	88	124
Moyenne mensuelle 1960	121	104	149	119	99	139
ROYAUME-UNI						
Moyenne mensuelle 1958	89	90	101	79	82	94
Moyenne mensuelle 1959	93	81	110	86	82	101
Moyenne mensuelle 1960	110	100	126	105	108	124

Dans le tableau ci-dessus, la définition des produits peut ne pas être exactement comparable pour la C.E.C.A. et le Royaume-Uni.

Les commandes nouvelles reçues par les entreprises de la Communauté ont augmenté de 4,1% de 1959 à 1960. Cette faible augmentation est surtout due à la baisse des demandes en provenance des pays tiers, qui ont diminué

de 18%, pendant que les commandes provenant de l'intérieur de la Communauté ont augmenté en 1960 de 10,8% par rapport à l'année 1959. Les exportations de produits finis laminés de la Communauté à destination des pays tiers ont atteint 9.256.000 tonnes en 1960, celles de 1959, 9.733.000 tonnes, ce qui représente une diminution de 5,1%. Les exportations de la Communauté à destination du Royaume-Uni étaient, en 1959, de 288.000 tonnes et, en 1960, de 431.000 tonnes, atteignant à nouveau le niveau de l'année 1955.

La production totale du Royaume-Uni en produits laminés finis couverts par le traité C.E.C.A. a été de 17.300.000 tonnes, ce qui représente un progrès de 20% par rapport à 1959. La production de tous ces produits a été supérieure à celle de 1959, et la production de poutres et profilés lourds s'est en particulier accrue de plus de 30%. La production de matériel de voie a également augmenté par rapport à 1959, bien qu'elle soit encore nettement inférieure aux niveaux des années précédentes. Les livraisons de produits laminés finis tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation ont été supérieures à celles de 1959. En particulier, les livraisons totales de poutres et profilés lourds se sont accrues de 35%, celles de bandes de 31%, celles de fil machine de 28% et celles de produits laminés légers de 27% par rapport à 1959.

En 1960, le Royaume-Uni a exporté au total 2.170.000 tonnes de produits laminés couverts par le traité C.E.C.A. contre 1.930.000 tonnes en 1959, soit une progression de 12%. Les importations d'acier, y compris celles de demi-produits, ont été en 1960 plus de trois fois supérieures à celles de l'année précédente. Les tôles, principalement celles destinées à l'industrie automobile, ont été le principal produit importé et ont représenté environ la moitié du total des importations.

Les importations des États membres de la Communauté en provenance du Royaume-Uni, qui s'étaient élevées à 164.000 tonnes en 1959, ont atteint le chiffre de 167.000 tonnes en 1960⁽¹⁾.

Parmi les améliorations techniques enregistrées en 1960, il convient de citer le nouveau progrès réalisé dans

(1) Estimation portant sur les onze premiers mois.

L'emploi des agglomérés pour la fabrication de la fonte et l'utilisation accrue d'oxygène pour la production de l'acier. La consommation totale d'agglomérés dans les hauts fourneaux du Royaume-Uni a représenté 41,3% du total des charges, contre 38,8% en 1959. On s'est en outre intéressé de plus aux possibilités d'injecter des combustibles tels que le pétrole et le charbon pulvérisé dans les tuyères des hauts fourneaux en vue d'épargner le coke. En aciérie, la consommation d'oxygène dans les procédés de fabrication de l'acier par voie pneumatique a triplé en 1960 par rapport à 1959 et un plus grand nombre de fours Martin ont utilisé l'oxygène. Les programmes de développement publiés en cours d'année ont prévu des accroissements de capacité pour la production des aciers courants au four électrique, ainsi qu'une expansion considérable de la coulée continue. Les progrès se sont poursuivis dans la modernisation et l'amélioration des laminoirs existants, y compris les installations à commande automatique.

Principales tendances dans la sidérurgie pendant la période 1955-1960

Les paragraphes précédents relatifs à la situation de la sidérurgie dans la Communauté et au Royaume-Uni concernent principalement l'année 1960. Le présent rapport du Conseil d'association offre toutefois l'occasion de passer brièvement en revue, d'une manière plus générale, les progrès réalisés par les industries sidérurgiques du Royaume-Uni et de la Communauté depuis la création du Conseil, il y a cinq ans.

COMMUNAUTÉ

De 1955 à 1960, la production d'acier brut a connu dans la Communauté un accroissement de 38%. De 52,730 millions de tonnes elle est passée, en 1960, à 72,826 millions de tonnes, ce qui est le meilleur résultat annuel obtenu jusqu'ici, supérieur de 15,3% à l'ancien record réalisé en 1959 avec 63,159 millions de tonnes. Pendant la même période, la consommation apparente et les exportations vers les pays tiers, exprimées en équivalent d'acier brut, augmentaient respectivement de 37,6% et de 50%.

Le mouvement ascendant de la production a cependant été assez nettement freiné par la récession intervenue en 1958 et qui s'est prolongée pendant le premier semestre de l'année 1959. Cet arrêt a néanmoins été largement compensé par la progression qui s'est manifestée à la suite de la reprise conjoncturelle amorcée en 1959 et qui a été particulièrement importante en 1960.

Le tableau suivant retrace l'évolution, pendant la période examinée, de la situation de la consommation et des disponibilités, exprimées en valeur d'acier brut.

Bilan de l'approvisionnement en acier de la Communauté de 1955 à 1960

en millions de tonnes d'acier brut

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<i>Consommation</i>						
Consommation apparente	44,39	46,59	49,44	46,80	50,66	61,10
Exportations	9,50	11,45	11,81	12,53	13,96	14,25
Total	53,89	58,04	61,25	59,33	64,62	75,35
<i>Disponibilités</i>						
Production	52,73	56,76	59,78	57,94	63,15	72,82
Importations	1,16	1,28	1,47	1,39	1,47	2,53
Total	53,89	58,04	61,25	59,33	64,62	75,35

Demande

De 1955 à 1960, la demande de produits laminés s'est considérablement accrue dans la Communauté.

En ce qui concerne les livraisons à l'intérieur de la Communauté, ce sont les produits plats, et notamment les tôles fines et les feuillards, qui ont le plus bénéficié de ce développement. Ainsi, pendant la période en question, les livraisons intérieures de tôles fines ont augmenté en valeur absolue de 65% et leur part dans les livraisons communautaires totales d'acier ordinaire (+37% en 1960 par rapport à 1955) est passée de 9,5% en 1955 à 12% en 1960. Cet

accroissement considérable s'explique non seulement par le développement particulièrement important de l'industrie automobile dans les pays de la Communauté au cours des années envisagées, mais également par les applications multiples que trouvent les tôles fines dans les branches d'activités les plus diverses. D'autres secteurs en pleine expansion ont entraîné un essor assez important pour les feuillards et les produits — ronds, carrés et bandes — pour tubes. Leur accroissement se chiffre à 42% entre 1955 et 1960 et leur part dans les livraisons totales est passée de 10 à 12%.

Le fil machine et les laminés marchands ont également enregistré des accroissements notables, qui ne dépassent cependant pas, en valeur relative, les proportions d'augmentation atteintes par plusieurs autres catégories de produits. Parmi ces dernières, les produits lourds n'ont pas réalisé de progression spectaculaire, mais leur position par rapport aux livraisons totales n'en a pas moins été maintenue.

Matières premières

La production de fonte de la Communauté a augmenté de 32% entre 1955 et 1960. Cette expansion est due à la nécessité dans laquelle les aciéries se sont trouvées de couvrir davantage leurs besoins en matières premières par la fonte, à la suite de l'apparition de difficultés d'approvisionnement pour la ferraille.

Cependant, les investissements effectués pour cette raison dans le secteur de la production de fonte n'ont commencé à produire leur effet que vers la fin de la période examinée. De ce fait, la consommation de fonte des aciéries s'est accrue, au cours de la période examinée, de 36%, contre 41% pour la ferraille. Les besoins importants de ferraille ne pouvaient donc être satisfaits que par l'appoint d'importations, dont la crête se situe en 1957 (1955 : 2.469.000 tonnes; 1957 : 3.524.000 tonnes; 1959 : 1.190.000 tonnes). Lorsque, par la suite, le taux d'accroissement de la production de fonte est venu s'aligner sur celui de la production d'acier, et que les ressources intérieures de la Communauté en ferrailles se sont rapidement développées, la situation sur le marché des matières premières s'est détendue de telle manière qu'à l'heure actuelle les hauts fourneaux indépendants se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent pour l'écoulement de leur fonte.

Comme, en fait, seule l'industrie sidérurgique française dispose d'une base d'approvisionnement suffisante de minerai de fer, le développement de la production dans les autres pays de la Communauté exigeait des importations accrues de minerai. Au cours de la période 1955-1960, ces importations ont augmenté de 82%, tandis que les échanges entre pays de la Communauté doubleraient et que l'on enregistrerait dans la Communauté un accroissement de 25% de l'extraction. Les sources d'approvisionnement en minerai de fer étranger se situent, en nombre croissant, dans des zones de plus en plus lointaines. Par ailleurs, l'utilisation d'agglomérés a gagné en importance (1955 : 17 millions de tonnes; 1959 : 26 millions de tonnes; 1960 : 34 millions de tonnes), tandis qu'en même temps une sensible économie de coke a pu être réalisée dans les hauts fourneaux.

Importations

Ainsi que le montre le tableau figurant à la page 18, les importations de la Communauté, exprimées en équivalent d'acier brut, ont progressé lentement, mais régulièrement, entre 1955 et 1960, à l'exception toutefois de 1958, année de récession. De 1959 à 1960, l'accroissement a été particulièrement important, puisqu'il correspond à 1 million de tonnes d'acier brut, soit 72%, alors que l'augmentation réalisée en 1960 par rapport à 1955 n'est, en comparaison, que de 1,37 million de tonnes. Dans l'ensemble, les importations n'ont représenté qu'un appoint de l'ordre de 2% dans l'approvisionnement de la Communauté.

Les postes les plus importants correspondent actuellement aux coils et aux tôles fines, dont l'accroissement par rapport à 1955 est particulièrement élevé (coils: +237.000 tonnes, soit 145%; tôles fines: +155.000 tonnes, soit 182%). Les tonnages d'importations de fer-blanc se maintiennent toujours à un niveau élevé. On a noté, par ailleurs, une reprise particulièrement importante pour les lingots et demi-produits en 1960 (+561.000 tonnes, soit 266% par rapport à 1955), alors qu'au cours des deux années précédentes ces catégories de produits avaient marqué un recul assez net à l'importation, en raison de la récession de 1958-1959. Si l'on note un accroissement substantiel des importations de feuillards, on constate cependant une stagnation, voire un recul par rapport à 1955, pour le fil machine, la Communauté ayant considé-

ablement développé ses capacités de laminage pour ce produit.

Exportations

Entre 1955 et 1960, les exportations de produits laminés, exprimées en équivalent d'acier brut, n'ont cessé de croître (voir tableau, page 18), l'augmentation réalisée se chiffrant à 4,75 millions de tonnes, soit 50%. La période de récession qui, en 1958, a assez sensiblement affecté les marchés intérieurs de la Communauté, n'a pas fait obstacle au développement des exportations qui permettaient de remédier, dans une certaine mesure, aux difficultés d'écoulement rencontrées sur le marché communautaire. La part prépondérante des exportations a toujours été constituée par les laminés marchands et les tôles fines. Parmi les autres produits qui ont récemment connu un élan plus important, il convient de citer les feuillards, les coils, le fil machine et, parmi les produits finaux, les tôles étamées.

Les marchés intérieurs n'ont guère eu à souffrir de l'expansion des exportations, même lorsque les cotations obtenues étaient nettement plus rémunératrices que les prix pratiqués à l'intérieur de la Communauté.

Mouvements des stocks

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Variations des stocks	+0,45	+0,48	+1,31	+0,08	+0,42	+0,53

Au cours de la période sous revue, les variations des stocks ont assez fidèlement joué leur rôle de thermomètre enregistreur des mouvements de la conjoncture. Les années de bonne conjoncture, 1955 à 1957, ont vu se développer un accroissement des stocks, qui n'a cependant, à aucun moment, pris un caractère excessif. La récession survenue en 1958 a, par les reprises importantes sur les stocks auxquelles la situation incitait les utilisateurs, considérablement freiné cette tendance. A partir de la reprise conjoncturelle amorcée au cours du deuxième semestre de l'année 1959, les stocks, qui

avaient été fortement mis à contribution pendant les mois de récession, même si une certaine stabilité peut être constatée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1958, ont été assez rapidement reconstitués. Leur niveau se maintient toutefois dans des limites raisonnables, ce qui ne présente aucun risque sérieux de perturbation du marché.

Prix

Dans la Communauté, les producteurs sont libres dans la détermination de leurs prix. Ce fait, ajouté à celui de la diversité des conditions des marchés intérieurs de la Communauté, explique la difficulté de chiffrer avec précision l'évolution des prix dans la Communauté considérée dans son ensemble. Pour des raisons tout à fait classiques, telles que la hausse du coût des matières premières et l'augmentation des frais d'amortissements des installations, autant que pour des causes inhérentes à la structure particulière des différents marchés, voire des motifs se rattachant à des impératifs économiques et financiers se situant sur un plan plus vaste, les producteurs des pays de la Communauté ont poursuivi des politiques de prix qui leur sont propres, mais qui répondent cependant à un souci commun: le besoin d'assurer leur position concurrentielle, tant sur le plan du marché national que sur celui, plus général, du marché communautaire.

Entre 1955 et 1957, les prix ont — dans des proportions très variables suivant les pays — manifesté dans l'ensemble une assez nette tendance à la hausse. Exprimés en indices (1953 = 100), les prix moyens pondérés sont passés pendant cette période de 96 à 106 pour la qualité Thomas et de 97 à 111 pour la qualité Siemens-Martin. La récession qui sévit en 1958 a bloqué ce mouvement qui avait intéressé la plupart des produits (Th: 101; SM: 105). Au cours des années suivantes, on a noté, pour la Communauté dans son ensemble, une stabilité remarquable des prix de barème (en 1960, Th : 103; SM : 105) issue de l'expérience des années précédentes et soutenue par les possibilités résultant de la faculté de l'alignement des prix de vente sur des offres inférieures.

Investissements

De 524 millions de dollars en 1955, les dépenses d'investissements prévues dans l'industrie sidérurgique sont

passées à 838 millions de dollars en 1960. Tous les secteurs de l'activité sidérurgique ont bénéficié de cette situation, mais dans des proportions différentes. Au cours de la période sous revue, un effort particulier a été consacré à la fonte, pour laquelle la situation aléatoire et précaire de l'approvisionnement en ferrailles, observée au cours de ces dernières années, avait appelé la nécessité d'une expansion importante et rapide des capacités de production. A l'heure actuelle, les investissements consacrés aux hauts fourneaux n'atteignent plus les montants de 1957-1958, mais ils restent néanmoins supérieurs de 63% à la moyenne de 1952-1956.

Quant à la part relative destinée aux cokeries sidérurgiques, elle a baissé par rapport au total des investissements (de 1955 à 1960, la consommation spécifique de coke est tombée de 970 kg à 880 kg, soit de 10,2%). En contrepartie, les dépenses consacrées à la préparation des charges n'ont cessé de croître de manière importante. On estime qu'en 1960 elles correspondent à 40% de celles accordées à la production de fonte, soit 15% du montant global des investissements sidérurgiques.

En ce qui concerne les moyens de production de l'acier, le maximum des efforts avait été consenti en 1956 et 1957. On peut constater à l'heure actuelle une tendance croissante vers le développement des procédés avec soufflage à l'oxygène, notamment les aciéries LD, tendance qui se reflète dans la relative modicité de la part des investissements destinée en 1960 au développement des capacités de production des procédés classiques. Après être tombées à 2/5 en 1957 et à 1/3 en 1958 et 1959, les dépenses d'investissements pour laminoirs et installations annexes devraient à nouveau, à l'heure actuelle, représenter la moitié des dépenses totales consacrées à l'industrie sidérurgique, pourcentage qu'elles avaient déjà connu en 1955. Cette évolution est étroitement liée à la part largement prépondérante occupée par les trains à produits plats et, notamment, les trains à larges bandes.

ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, la production d'acier brut pendant cette période a augmenté d'environ 23%, passant de 20.110.000 tonnes de lingots en 1955 à 24.690.000 tonnes de lingots en 1960, année où la production a atteint son chiffre

record. Pendant cette même période, la consommation nationale et les exportations exprimées en acier brut ont augmenté respectivement de 13% et 22% environ. L'industrie a subi le contrecoup de certaines tensions dues aux fortes fluctuations des stocks d'acier chez les consommateurs, tensions particulièrement apparentes pendant la période de récession qui a débuté en 1958 et s'est poursuivie jusqu'au premier semestre de 1959. Le tableau suivant indique les mouvements annuels de l'offre et de la demande pendant cette période et montre dans quelle mesure la tendance ascendante de la production a été interrompue par la récession de 1958-1959. Ce phénomène ainsi que d'autres feront l'objet d'une étude plus détaillée ci-après.

**Fluctuations de l'offre et de la demande
d'acier au Royaume-Uni de 1955 à 1960**

en millions de tonnes de lingots

	1955	1956	1957	1958 (¹)	1959	1960
<i>Demande</i>						
Consommation nationale	18,17	18,76	18,92	17,97	18,18	20,42
Exportations	3,41	3,34	3,99	3,47	3,79	4,15
	21,58	22,10	22,91	21,44	21,97	24,57
Mouvements des stocks						
Mise aux stocks	0,72	1,00	0,43	—	—	2,00
Déstockage	—	—	—	0,98	0,66	—
Demande totale	22,30	23,10	23,34	20,46	21,31	26,57
<i>Offre</i>						
Production d'acier	20,11	20,99	22,05	19,59	20,51	24,69
Acier réutilisable	0,31	0,31	0,32	0,28	0,29	0,25
Importations	1,88	1,80	0,97	0,59	0,51	1,63
Offre totale	22,30	23,10	23,34	20,46	21,31	26,57

(¹) 1958 a été une année statistique de 53 semaines, mais les chiffres ont porté sur 52 semaines aux fins de comparabilité.

Demande

La demande de tous les produits finis a augmenté depuis 1955, parfois très considérablement. Les augmentations les plus sensibles des livraisons intérieures ont été enregistrées pour les produits légers — feuillards, tôles fines, fer-blanc, barres et profilés légers —, catégories pour lesquelles les livraisons intérieures ont progressé dans l'ensemble d'environ 28% et représentent aujourd'hui 57% du total des livraisons intérieures de produits finis, contre 54% en 1955. L'accroissement a été particulièrement net pour les tôles fines, les livraisons intérieures ayant augmenté de 35% et représentant maintenant près de 16% du total des livraisons intérieures, contre environ 14% en 1955. Il s'est produit deux fluctuations distinctes de la demande pendant cette période. De 1955 à 1957, la demande a été élevée de la part des chantiers de construction navale et des industries mécaniques lourdes, et les livraisons de produits lourds ont augmenté plus rapidement que celles de produits légers. Après 1957 toutefois, la tendance s'est inversée, les livraisons de tôles fortes ont fléchi et le haut niveau atteint à la fin de 1957 a baissé, cependant que les livraisons de tôles fines et de feuillards augmentaient sensiblement.

Matières premières

La production de fonte s'est accrue de 25% environ entre 1955 et 1960. Cette période a été caractérisée par une augmentation du pourcentage de fonte par rapport au pourcentage de ferraille chargée dans les fours; la mise de fonte pour la fabrication de l'acier a augmenté de 33% environ, alors que la consommation totale de ferraille ne s'élevait que de 14%. Des importations considérables de fonte et de ferraille se sont avérées nécessaires pendant la première partie de la période considérée. Mais les importations ont diminué brutalement après 1957 et les exportations de ferraille ont été autorisées provisoirement en 1958 et 1959, par suite de la diminution des besoins pendant la récession. En 1959, les exportations de ferraille ont presque atteint un million de tonnes.

En général, l'approvisionnement en matières premières a été suffisant pour la période en question. La consommation de minerai d'importation a augmenté de 32% environ, et, bien que la structure de l'offre soit en général restée la même, il est probable qu'il faudra à l'avenir recourir davantage aux

sources plus éloignées. La consommation de minerai indigène s'est lentement accrue. Les autres tendances significatives constatées durant cette période ont été l'utilisation plus fréquente de charges préparées pour les hauts fourneaux et l'amélioration du rendement dans l'emploi du coke.

Importations

Le tableau de la page 24 montre, par référence à l'acier brut, que les importations ont fléchi pendant la période allant de 1955 à 1959, pour se relever sensiblement en 1960. Le schéma des importations s'est modifié considérablement au cours de cette période. En 1955, la majorité consistait en lingots, demi-produits, tôles fines, barres et profilés légers. En 1956, les importations de tôles fines ont reculé, alors que les importations de tôles fortes et de profilés lourds ont avancé, ce qui traduisait le renouveau d'activité des industries mécaniques lourdes. Les importations de toutes les catégories d'acier ont baissé en 1957 et ont continué à fléchir pendant toute la période de faible demande qui a suivi. En 1960, les importations ont presque rattrapé leur niveau de 1955; le principal produit importé a été les tôles fines, conséquence du niveau élevé de la demande de l'industrie automobile et des industries produisant des biens de consommation durables.

Exportations

Les exportations ont progressé à raison de 0,74 million de tonnes de lingots depuis 1955 pour atteindre le chiffre record de 4,15 millions de tonnes de lingots en 1960. L'accroissement de 1960 par rapport à 1959 a été particulièrement marqué pour les tôles fortes, les profilés lourds et le fer-blanc. Au début de la période en question, il se présentait le problème de réaliser un équilibre entre les besoins raisonnables du marché national et le maintien, si possible même le développement, des exportations. Cette difficulté s'est aggravée pendant ces années par les écarts sensibles existant entre les prix intérieurs du Royaume-Uni et les prix mondiaux à l'exportation. Au cours de cette période, les exportations britanniques de produits tels que tôles fines, fer-blanc, tôles fortes, barres et profilés légers et lourds ont été soumises à un régime de licences. A partir de 1957, l'offre intérieure s'est mise à dépasser la demande, et les restrictions à l'exportation ont été progressivement supprimées.

Échanges avec la Communauté

Les échanges de produits sidérurgiques entre le Royaume-Uni et la Communauté ont suivi étroitement la tendance générale des importations et exportations décrite ci-dessus. En 1955 et 1956, les importations de demi-produits et de produits finis en provenance de la Communauté ont totalisé 586.000 et 867.000 tonnes respectivement, soit une fraction importante des importations totales. La demande a fléchi sensiblement au cours de l'année suivante, pour reprendre brutalement en 1960, année où les importations en provenance de la Communauté ont de nouveau dépassé un demi-million de tonnes, constituées en grande partie par des tôles fines. Pendant toute cette période, les exportations du Royaume-Uni à destination de la Communauté ont généralement été inférieures aux importations, mais, à l'exception de 1958, les exportations ont remonté à peu près constamment, passant de 122.000 tonnes de produits finis en 1955 à 239.000 tonnes en 1960.

Mouvements des stocks

Le niveau des stocks d'acier détenus par les consommateurs et les négociants au Royaume-Uni a oscillé considérablement pendant la période en question. Ces mouvements de stocks prononcés, que l'on peut facilement constater d'après le tableau à la page 24, ont constitué un problème majeur pour l'industrie du Royaume-Uni. Pendant les années d'essor de 1955 et 1957, les efforts déjà pénibles imposés à l'industrie ont été accentués par des mises aux stocks considérables chez les consommateurs. Au contraire, pendant la période de récession qui a suivi en 1958-1959, le sous-emploi des capacités de production d'acier a été aggravé par un déstockage chez les consommateurs, qui préféraient cette solution à de nouveaux achats aux producteurs. En 1960, la situation s'est brutalement renversée, un stockage intensif pesant à nouveau lourdement sur l'industrie. Ce passage de réduction des stocks en 1959 à un stockage exagéré en 1960 a représenté un accroissement de la demande d'acier d'environ 2 millions et demi de tonnes⁽¹⁾ de lingots, ce qui montre clairement l'importance des mouvements des stocks par rapport à la production d'acier.

(1) Y compris les mouvements des stocks d'acier auprès des producteurs.

Prix

Les prix de vente maxima des produits sidérurgiques au Royaume-Uni sont fixés par l'Iron and Steel Board. Le Board a considéré d'une manière générale que dans une industrie en expansion les prix doivent refléter les coûts de production et une rémunération raisonnable du capital dans le cas d'usines nouvelles utilisant les techniques les plus modernes, occupant une situation géographique favorable du point de vue des matières premières et des débouchés et ayant un niveau élevé de productivité. Les augmentations de prix, décidées au cours des trois années entre 1955 et 1957, ont relevé le niveau moyen des prix intérieurs d'environ 31% au total. Ces hausses reflétaient des augmentations des prix de revient intérieurs et du coût des matières premières importées, ainsi qu'un certain élargissement des marges bénéficiaires des producteurs, intervenu en fonction des coûts d'investissement et d'exploitation des nouvelles installations mentionnées ci-dessus. Plusieurs réductions de prix consécutives intervenues les années suivantes jusqu'à 1960, encore que modestes, ont eu pour résultat une économie d'environ 3% pour les consommateurs. Au cours des six années allant de 1955 à 1960, les prix intérieurs du Royaume-Uni ont donc monté en moyenne de 28% environ. Les prix du fer-blanc n'ont augmenté que de la moitié de ce pourcentage, et la hausse des prix des tôles minces a également été inférieure à la moyenne.

Investissements

Les dépenses d'investissements de l'industrie au Royaume-Uni sont passées de 58 millions de £ environ en 1955 au chiffre record de 146 millions de £ en 1960. Les investissements se sont développés dans tous les secteurs, mais les proportions se sont modifiées. Au cours des dernières années, le pourcentage des investissements dans les fours à coke a baissé par rapport au total. On constate la même tendance pour les montants investis dans les installations destinées au traitement des matières premières et dans les hauts fourneaux. La part des investissements consacrés aux fonderies, laminoirs et parachèvement a toutefois été plus importante. Les deux nouveaux laminoirs à bandes en construction au Royaume-Uni ont contribué à relever le pourcentage des

investissements dans les laminoirs et les installations de parachèvement; de vastes travaux de modernisation sont également en cours dans d'autres laminoirs, y compris l'installation de cages universelles sur les trains à profilés lourds permettant la fabrication de profilés d'ossature répondant mieux à leur destination. Plus récemment, le pourcentage croissant des dépenses d'investissements effectuées dans les fonderies est la conséquence de l'installation des nouveaux procédés pneumatiques de fabrication de l'acier dans un certain nombre d'établissements existants, ainsi que dans les nouvelles usines intégrées.

Charbon

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du volume de la production charbonnière au Royaume-Uni et dans la Communauté.

Production de charbon dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant la période 1955-1960

en millions de tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.) y compris la Sarre	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni (1)		
							Au fond	A ciel ouvert	Total
1955	148,1	30,0	55,3	1,1	11,9	246,4	213,6	11,5	225,1
1956	151,5	29,6	55,1	1,1	11,8	249,1	213,3	12,3	225,6
1957	149,6	29,1	56,8	1,0	11,4	247,9	213,4	13,8	227,2
1958	149,0	27,1	57,7	0,7	11,9	246,4	204,7	14,6	219,3
1959	141,8	22,8	57,6	0,7	12,0	234,9	198,4	11,0	209,4
1960	142,3	22,5	56,0	0,7	12,5	233,9	189,1	7,7	196,8

(1) 52 semaines.

Dans la Communauté, la production de houille était en 1960 inférieure de 1 million de tonnes à celle de 1959. En effet, les pertes de production, dues aux postes chômés, se

montaient à 12,3 millions de tonnes en 1959 et étaient encore de 5,8 millions de tonnes en 1960, dont:

3,1 millions de tonnes pour les bassins belges,
1,8 million de tonnes pour les bassins français, et
0,8 million de tonnes pour les bassins allemands.

Le personnel du fond a diminué de près de 55.000 ouvriers entre la fin de 1959 et celle de 1960. Cette diminution a toutefois été compensée dans une large mesure par l'accroissement du rendement fond par ouvrier et par poste, qui est passé de 1.743 en 1959 à 1.917 en 1960 correspondant à une augmentation de 10%.

Au Royaume-Uni, la production de charbon a baissé en 1960 de 12.600.000 tonnes (6%), dont environ 9 millions de tonnes dans les mines souterraines et un peu plus de 3 millions de tonnes dans les exploitations à ciel ouvert (soit une réduction de 30% de la production à ciel ouvert). La main-d'œuvre totale a diminué en 1960 de 51.000 unités (dont 23.000 mineurs de taille); il y a eu un accroissement de 3,7% du rendement général par homme-poste, qui est passé de 1.369 tonnes à 1.419 tonnes en cours d'année.

Sur le marché charbonnier de la Communauté, la demande en 1960 a bénéficié d'une conjoncture exceptionnelle avec un indice d'activité industrielle en accroissement de 13% par rapport à celui de l'année précédente. La demande de houille s'est ainsi accrue de 3%, soit 8 millions de tonnes. Cette amélioration est due principalement à la carbonisation dont l'activité a été poussée pour répondre à la demande en coke de four de l'industrie sidérurgique. Pour les autres secteurs de consommation une reprise a également été enregistrée, à l'exception, toutefois, des usines à gaz et des chemins de fer, qui poursuivent leur mouvement structurel vers la baisse.

Les exportations de houille et d'agglomérés de la Communauté ont été en régression; elles ont en effet diminué de 0,5 million de tonnes, fléchissant de 4,2 à 3,7 millions de tonnes. En 1960, il n'y a plus eu d'exportations à destination du Royaume-Uni. Les mesures restrictives imposées aux importations par certains pays de la Communauté ont été maintenues pendant l'année 1960. Pour la république fédérale d'Allemagne, le contingent tarifaire, exempt de la taxe de 20 DM à la tonne, était fixé à 5 millions de tonnes. Pour la Belgique, les importations en provenance des pays tiers se

sont élevées à 533.000 tonnes, non compris le charbon destiné à la cokéfaction, tout le coke ainsi produit étant exporté. Pour l'ensemble de la Communauté, les importations sont ainsi descendues de 19,3 millions de tonnes en 1959 à 17,7 millions de tonnes en 1960. Les importations en provenance du Royaume-Uni ont toutefois augmenté d'environ 500.000 tonnes à 1,7 million de tonnes.

Grâce, d'une part, à la diminution des disponibilités de la production et des importations et, d'autre part, à l'accroissement de la demande intérieure, l'année 1960 a vu une réduction du déséquilibre avec une atténuation des difficultés de l'industrie charbonnière. Les stocks de houille à la production se sont trouvés ainsi réduits de 3,5 millions de tonnes. Ils s'élevaient cependant encore à 27,7 millions de tonnes à la fin de 1960.

Au Royaume-Uni, la consommation intérieure de charbon, qui a été de 200 millions de tonnes, a dépassé de 7,5 millions de tonnes (4%) celle de 1959. Les exportations (y compris les soutes) se sont légèrement redressées par rapport à 1959 pour atteindre 5,6 millions de tonnes, soit un accroissement de 1,2 million de tonnes, dont 500.000 tonnes environ imputables à l'augmentation enregistrée dans les pays de la Communauté. Les importations de charbon ont cessé au cours du premier trimestre de 1959 et n'ont pas repris en 1960. A la fin de 1960, par suite de la politique du National Coal Board tendant à ramener la production au-dessous du niveau de la demande pour provoquer le déstockage du charbon, les stocks sur le carreau des mines et dans les exploitations à ciel ouvert ont été réduits de 6,6 millions de tonnes et s'établissaient à 29,7 millions de tonnes. Les stocks de coke de gaz ont été réduits d'environ 0,5 million de tonnes et ramenés à 2,2 millions de tonnes. Les stocks de coke de cokeries se sont légèrement accrus et ont atteint 5,6 millions de tonnes.

Bilan houille 1955-1960

en millions de tonnes métriques

	1955		1956		1957		1958		1959		1960	
	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni
<i>Disponible:</i>												
1. Production de charbon	246,4	225,1	249,1	225,6	247,9	227,2	246,4	219,3	234,9	209,4	233,9	196,8
4. Mises (+) ou reprises (-) au stock à la mine	-4,9	+1,1	-1,7	+0,7	+1,5	+5,7	+17,3	+11,3	+6,7	+16,3	-3,5	-6,6
3. Importations	23,0	11,7	38,0	5,3	44,0	2,9	31,8	0,8	19,2	0,1	17,7	—
4. Exportations	10,1	14,4 ⁽¹⁾	5,7	10,2 ⁽¹⁾	5,1	8,2 ⁽¹⁾	3,9	5,2 ⁽¹⁾	4,1	4,7 ⁽¹⁾	3,6	5,7 ⁽¹⁾
5. Corrections pour bas-produits	0,7	0,5	0,7	0,5	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,7	0,4	1,1
6. Disponible pour le marché intérieur (1—2+3—4+5)	264,9	221,8	283,8	220,5	286,0	216,8	257,5	204,1	243,8	189,2	251,9	198,8

(1) Y compris soutes et agglomérés de houille. (Source: National Coal Board. Ces chiffres sont légèrement plus élevés que les statistiques officielles du commerce dans les tableaux suivants.)

Exportations de houille et d'agglomérés

1 000 tonnes métriques

Pays de destination	Communauté						Royaume-Uni (1)					
	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Allemagne							1 165	895	458	208	196	421
Belgique							473	620	565	360	319	210
France							976	774	812	567	279	223
Italie							789	421	174	37	107	136
Pays-Bas							811	831	805	548	369	916
<i>Total Communauté</i>							4 214	3 541	2 814	1 720	1 270	1 906
Royaume-Uni	4 455	1 328	859	694	93	—	—	—	—	—	—	—
Pays scandinaves	1 404	800	600	248	353	386	4 968	3 039	2 631	1 182	1 303	1 918
Autriche	1 441	1 123	1 072	784	836	1 035	—	—	2	—	—	—
Suisse	2 033	1 934	1 715	1 052	1 183	1 414	36	8	1	—	3	7
Autres pays	889	667	956	1 166	1 716	857	3 185	2 070	1 676	1 306	1 095	1 489
<i>Total Soutes</i>	10 222	5 852	5 202	3 944	4 181	3 692	12 403	8 715	7 124	4 208	3 671	5 320
	—	—	—	—	—	—	2 163	1 510	1 221	854	644	322
<i>Total général</i>	10 222	5 852	5 202	3 944	4 181	3 692	14 566	10 225	8 345	5 062	4 315	5 642

(1) Source: Trade and Navigation Accounts.

Les statistiques officielles d'importation et d'exportation du Royaume-Uni et de la Communauté ne sont pas entièrement uniformes en raison principalement du temps écoulé entre les envois et les réceptions.

Importations de houille et d'agglomérés

1 000 tonnes métriques

Source	Communauté						Royaume-Uni (1)					
	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Allemagne							202	—	29	—	—	—
Belgique							1 570	771	578	661	119	—
France							2 772	600	219	52	—	—
<i>Total Communauté</i>							4 544	1 371	826	713	119	—
Royaume-Uni	4 330	3 637	2 749	1 746	1 313	1 788						
États-Unis	15 935	30 389	37 828	25 820	14 102	12 386	5 443	3 189	2 046	92	—	—
Pologne	1 258	2 235	1 999	2 574	1 948	1 633	1 379	832	—	—	—	—
Autres pays	1 553	1 855	1 495	1 817	1 952	1 924	163	178	2	1	—	—
<i>Total général</i>	23 076	38 116	44 071	31 957	19 315	17 731	11 529	5 570	2 874	806	119	—

(1) Source: Trade and Navigation Accounts.

Les statistiques officielles d'importation et d'exportation du Royaume-Uni et de la Communauté ne sont pas entièrement uniformes en raison principalement du temps écoulé entre les envois et les réceptions.

COKE

Le tableau suivant donne l'évolution de la production de coke des cokeries et des usines à gaz:

Production de coke

1 000 tonnes métriques

Période	Cokeries		Usines à gaz	
	Communauté	Royaume-Uni (⁽¹⁾)	Communauté	Royaume-Uni (⁽¹⁾)
1955	68 633	18 345	8 664	12 908
1956	74 809	19 848	9 068	12 870
1957	77 168	20 760	8 582	12 222
1958	74 431	18 726 (⁽²⁾)	7 695	11 319 (⁽²⁾)
1959	70 187	17 276 (⁽²⁾)	7 272	10 129 (⁽²⁾)
1960	73 929	19 050 (⁽²⁾)	7 064	9 974 (⁽²⁾)

(⁽¹⁾) Non compris le poussier de coke.

(⁽²⁾) 52 semaines.

Par suite de l'augmentation de la demande dans l'industrie sidérurgique communautaire, la production de coke est passée de 70,2 millions de tonnes en 1959 à 73,9 millions de tonnes en 1960 (5,3%), par contre, la production de coke des usines à gaz montre une régression constante. Les stocks de coke ont en même temps diminué de 1,9 million de tonnes; ils représentaient encore environ 6,7 millions de tonnes à la fin de 1960.

Au Royaume-Uni, la production de coke a été de 29 millions de tonnes, dont 19 millions de tonnes de coke métallurgique, soit une augmentation de 10% par rapport à 1959, et 10 millions de tonnes de coke de gaz, en légère diminution par rapport aux chiffres de 1959.

Principales tendances de l'industrie charbonnière au Royaume-Uni et dans la Communauté pendant la période 1955-1960

COMMUNAUTÉ

Le marché charbonnier de la C.E.C.A. a subi des fluctuations importantes durant la période 1955-1960. Jus-

qu'en 1957, la demande était en expansion du fait du développement économique mais aussi de l'inquiétude des consommateurs pour leurs approvisionnements à la suite de la crise de Suez. Ainsi, la demande qui était de 266 millions de tonnes en 1955 s'est élevée jusqu'à un maximum de 287 millions de tonnes en 1957. Un retournement complet de la situation a provoqué une chute brutale de la demande qui est retombée à 258 millions de tonnes en 1958 pour n'atteindre que 252 millions de tonnes en 1960, et ce en dépit d'une situation conjoncturelle très favorable.

La production, par suite de la rigidité inhérente à l'industrie charbonnière, n'a pas pu suivre ces fluctuations. En 1955, elle était de 246,4 millions de tonnes; en 1956, elle est passée par un maximum avec 249,1 millions de tonnes; en 1958, le chômage a dû être introduit dans les mines, la production a atteint 246,4 millions de tonnes et le tonnage perdu par chômage a été évalué à 6,3 millions de tonnes; en 1959, la production a été réduite à 234,9 millions de tonnes et le tonnage perdu par chômage fut estimé être de 12,3 millions de tonnes; enfin, en 1960, les chiffres correspondants ont donné 233,9 millions de tonnes pour la production et 5,8 millions de tonnes pour le tonnage perdu par chômage. Le nombre d'ouvriers inscrits au «fond», qui était de 649.000 hommes en 1955, est monté à 658.000 en 1957 pour descendre à 548.000 à la fin de 1960. Durant cette dernière année, la perte des effectifs s'est élevée à 55.000 ouvriers; un tel rythme de départ est un sujet de préoccupations pour les producteurs. Le rendement du «fond» par ouvrier et par poste est passé de 1.497 kg en 1955 à 1.894 kg en 1960, soit une augmentation de 26%.

Devant l'impossibilité pour la production de satisfaire la demande au cours des années de 1955 à 1957, les consommateurs ont dû faire appel à l'importation et des engagements excessifs ont été pris aussi bien à moyen qu'à long terme. Ces engagements, malgré l'annulation et le rachat d'un certain nombre de contrats, pèsent encore sur le marché. Les importations, qui étaient de 23 millions de tonnes en 1955, se sont élevées jusqu'à 44 millions de tonnes en 1957 pour être ramenées à 18 millions de tonnes en 1960.

Une telle réduction des importations n'a cependant pas été suffisante pour assurer l'équilibre du marché. A la production, les stocks de houille se sont accrus de 17 millions de tonnes

en 1958 et de 7 millions de tonnes supplémentaires en 1959. Cet effort de la part des producteurs n'a cependant pas permis d'éviter les répercussions sociales de la crise et notamment le chômage.

Le retournement du marché, qui a débuté déjà à la fin de 1957, est dû non seulement à un ralentissement de l'expansion économique mais aussi à l'évolution rapide de la structure énergétique de la Communauté. La consommation de produits pétroliers noirs à usage thermique est passée de 45 millions de tonnes équivalent charbon en 1958 à 65 millions de tonnes en 1960. Par ailleurs, le gaz naturel, solidement implanté en Italie avec 7,8 millions de tonnes équivalent charbon en 1960, soit environ 12% des besoins énergétiques de ce pays, a fait son apparition en France où la consommation de gaz de Lacq en 1960 représentait 4 millions de tonnes de charbon, soit environ 3,2% des besoins énergétiques nationaux.

Malgré l'amélioration de la demande en 1960, due à une expansion industrielle exceptionnelle, il faut s'attendre, même dans la bonne conjoncture actuelle, à une baisse lente mais continue de la demande globale.

Les exportations de houille vers les pays tiers qui étaient de 10 millions de tonnes en 1955, dont 4,4 millions de tonnes à destination du Royaume-Uni, sont tombées en 1960 à 3,5 millions de tonnes, ce tonnage ne comportant pas d'expéditions vers le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI

Le premier rapport du Conseil d'association couvre la période du 17 novembre 1955, date à laquelle le Conseil s'est réuni pour la première fois, jusqu'à la fin de 1956. C'était la dernière année où le marché de l'énergie se caractérisait par une pénurie de charbon et où l'on insistait sur la nécessité d'encourager l'accroissement de la productivité et du rendement afin de faire face à l'expansion escomptée de la demande à long terme.

Dès 1957, la demande de charbon avait déjà commencé à fléchir, et les stocks épuisés étaient reconstitués. Le déclin

était dû à un ralentissement de l'expansion industrielle, mais il était accéléré par le remplacement croissant du charbon par le fuel pour de nombreux usages traditionnels, mise à part l'interruption temporaire des approvisionnements fin 1956, lors de la crise de Suez.

De même que les autres producteurs européens de charbon, le Royaume-Uni a connu un excédent sans cesse croissant de la production par rapport à la consommation. Afin d'éviter les conséquences sociales d'un arrêt trop rapide des capacités de production, l'industrie charbonnière s'est lancée dans un programme de reconstitution des stocks sur le carreau des mines (lesquels sont passés d'un peu plus de deux millions de tonnes à la fin de 1955 à 36 millions de tonnes à la fin de 1959), cependant que le recrutement normal de la main-d'œuvre était réduit et qu'une partie des postes de travail devenus vacants à la suite des départs normaux n'étaient pas pourvus. En effet, les effectifs sont tombés de 700.000 unités environ à la fin de 1957 à 655.000 à la fin de 1959.

L'effet de ces développements sur les échanges entre le Royaume-Uni et les pays de la Communauté a été que le Conseil d'association qui, jusque là, s'efforçait surtout d'obtenir une augmentation des exportations du Royaume-Uni à destination de la Communauté, s'est dernièrement préoccupé davantage de rechercher à atténuer les effets que peuvent avoir sur les exportations de charbon du Royaume-Uni les restrictions imposées aux importations par certains pays de la Communauté.

En 1960, la demande d'énergie a recommencé d'augmenter en raison de la reprise de l'activité industrielle et, bien que la part relative du pétrole sur le marché de l'énergie ait également continué d'augmenter, on a noté une amélioration de 4% de la consommation de charbon. Les accroissements de consommation se sont principalement limités aux centrales électriques, aux fours à coke et aux foyers domestiques, tandis que la demande des autres secteurs restait sensiblement la même qu'en 1959, à l'exception des chemins de fer dont la demande diminuait de 7%. Les effectifs et la production n'ont pas cessé de baisser et les stocks non distribués ont été réduits d'un peu plus de 6 1/2 millions de tonnes pour l'ensemble de l'année.

IV — ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Au cours de sa réunion du 19 juillet, le Conseil d'association a examiné les rapports de ses trois comités permanents, institués par le Conseil lors de sa première réunion en date du 17 novembre 1955. Les mandats de ces comités ont été fixés dans le premier rapport annuel du Conseil.

(i) COMITÉ DES RELATIONS COMMERCIALES

Pendant l'année 1960, ce comité a tenu deux réunions: les 18 juillet et 24 novembre.

a) *Importations belges de charbon*

A la fin de l'année 1959, des consultations s'étaient tenues au sein du Conseil d'association conformément aux dispositions de l'article 7 de l'accord d'association au sujet de l'intention de la Haute Autorité d'introduire, étant donné la situation charbonnière extrêmement grave en Belgique, des mesures permettant une rationalisation plus rapide des mines belges. La Haute Autorité, s'appuyant sur les dispositions de l'article 37 du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, estimait qu'en plus de ces mesures les livraisons de charbon à la Belgique en provenance des pays de la Communauté devraient être limitées en 1960 à 2,9 millions de tonnes et celles en provenance des pays tiers à un maximum de 600.000 tonnes, ces importations devant être réparties entre les pays fournisseurs sur une base non discriminatoire.

Les importations des États-Unis destinées à être transformées en Belgique ne devraient pas être affectées par ces mesures, tout le coke ainsi produit étant exporté et ne pesant donc pas sur l'économie charbonnière belge.

A la suite de ces consultations, la Haute Autorité introduisit, par sa décision n° 46-59 du 23 décembre 1959, les mesures énumérées ci-dessus.

Il était nécessaire de poursuivre les consultations au sujet de la répartition du contingent d'importation en provenance des pays tiers, pour laquelle le gouvernement belge voulait choisir l'année 1958 comme période de référence. La Haute Autorité soutenait qu'une période de référence couvrant les années 1954-1958 serait plus équitable que la

seule année 1958. Le Royaume-Uni demandait une période de référence encore plus longue (1953-1958) reflétant mieux à son avis le courant traditionnel des importations. Un nouvel élément s'ajouta au cours de l'année à cette question lorsque le gouvernement belge déclara ne pas être en mesure d'autoriser le contingent maximum de 600.000 tonnes en provenance des pays tiers, en raison des difficultés persistantes dans la situation charbonnière de son pays.

Le gouvernement belge commença donc par délivrer des licences pour 510.000 tonnes seulement — 400.000 tonnes en provenance des États-Unis et 110.000 tonnes du Royaume-Uni, ces chiffres étant conformes à une répartition prenant 1958 comme période de référence.

Lorsqu'on en vint à discuter cette question, lors de la réunion du Conseil d'association le 19 juillet 1960, la délégation de la Haute Autorité maintint sa thèse selon laquelle la période 1954-1958 était la plus équitable pour la répartition du contingent. Elle souligna cependant que la décision finale appartenait au gouvernement belge à condition que la répartition soit faite sur une base non discriminatoire et que c'était à ce gouvernement de décider jusqu'à quelle limite le contingent serait utilisé.

La délégation du Royaume-Uni, reconnaissant la difficulté de la situation charbonnière en Belgique, affirma que sa principale préoccupation était d'obtenir un traitement équitable par rapport aux autres pays tiers pour la répartition du contingent. De ce fait, elle maintint sa volonté de voir le contingent global des importations (comprenant le charbon destiné à la transformation) réparti sur la base d'une période de référence allant de 1953 à 1958 ou suggéra comme autre solution que, si l'on traitait à part le charbon des États-Unis destiné à être transformé, on pouvait aussi traiter séparément l'antracite britannique et répartir le reste du contingent en appliquant comme base de référence la période 1953-1958. Dans l'un et l'autre cas, la part du Royaume-Uni serait tout juste inférieure à 300.000 tonnes.

La délégation belge, désireuse d'accéder dans toute la mesure du possible aux desiderata britanniques, déclara que le gouvernement belge avait décidé de porter le contingent de 510.000 tonnes à 533.000 tonnes et de le répartir en prenant comme base de référence la période 1955-1958. Le

contingent du Royaume-Uni s'élèverait donc à 133.000 tonnes, tandis que celui des États-Unis resterait à 400.000 tonnes.

Le Conseil d'association a pris note de ce que les vues des parties en présence ne pouvaient pas être rapprochées davantage.

Finalement, la délégation belge s'est déclarée prête à accepter encore un autre ajustement du contingent britannique en admettant en supplément de ce contingent environ 6.000 tonnes de certaines sortes de coke traditionnellement importées en Belgique.

Pour l'année 1961, la Haute Autorité a prorogé les mesures spéciales prises pour le marché charbonnier belge moyennant certains assouplissements. C'est ainsi que la limite pour les importations des pays tiers a été portée de 600.000 à 620.000 tonnes. Le gouvernement belge pour sa part a annoncé qu'il accorderait les mêmes contingents qu'en 1960.

b) Importations de charbon en Allemagne

Afin de faire face à la situation particulièrement grave régnant dans la république fédérale d'Allemagne, la Haute Autorité, en application de l'article 74 du traité instituant la Communauté, a recommandé au gouvernement fédéral d'Allemagne, le 28 janvier 1959, démarche complétée par une nouvelle recommandation le 3 novembre 1959, d'imposer temporairement un droit de 20 DM sur les importations de charbon de la république fédérale d'Allemagne en provenance des pays tiers au delà d'un certain contingent exempt de droits (qui pour 1959 ne devait pas être inférieur à 5 millions de tonnes).

A la suite des consultations qui eurent lieu ultérieurement au sein du Conseil d'association au sujet de la base de répartition du contingent exempt de droits, le gouvernement fédéral d'Allemagne fixa le contingent à 10 1/4 millions de tonnes pour les deux années 1959 et 1960 et, pour répondre aux vœux du gouvernement du Royaume-Uni, il accepta que le contingent soit réparti en prenant comme base de référence la période de 1955 à 1958. La part du Royaume-Uni sur le contingent total fut alors fixée à 610.000 tonnes pour l'ensemble de ces deux années.

Vers la fin de 1960, la Haute Autorité, tout en estimant que la situation justifiait la prorogation de la protection tarifaire, reconnut que l'amélioration de la situation de la main-d'œuvre dans l'industrie charbonnière allemande, ainsi que celle des ventes de charbon, permettaient un certain assouplissement. En conséquence, le 3 novembre 1960, la Haute Autorité recommanda au gouvernement fédéral d'Allemagne de porter le contingent exempt de droits à 6 millions de tonnes pour 1961. Cependant, le gouvernement fédéral d'Allemagne, en préparant la loi fixant le contingent exempt de droits, décida de grouper les années 1961 et 1962 et, à la suite de consultations avec le gouvernement du Royaume-Uni et la Haute Autorité, il fixa le contingent pour ces deux années à 105% de la moyenne annuelle des importations au cours des années 1954 à 1958 inclus. Calculé sur cette base, le contingent du Royaume-Uni pour ces deux années s'élève à 1.014.000 tonnes. Sous certaines conditions, le contingent pourra cependant être augmenté, en particulier dans l'éventualité d'une nouvelle recommandation de la Haute Autorité.

c) Accord concernant les relations commerciales (1957)

Conformément à l'accord tarifaire entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Communauté européenne du charbon et de l'acier du 25 novembre 1957, le gouvernement du Royaume-Uni avait réduit en général ses droits de douane frappant les produits sidérurgiques, qui se situaient auparavant à un niveau de 15 à 33 1/3% *ad valorem*, à un niveau de 10%; de leur côté, les États membres de la Communauté ont appliqué à partir du 10 février 1958 comme taux maxima à l'extérieur ceux qui ont résulté de l'harmonisation des droits de douane sur la base des droits de douane des pays du Benelux augmentés de 2 points, sauf quelques dérogations temporaires accordées à la France et à l'Italie pour la fonte et certains aciers spéciaux.

Le 10 février 1960, ces dérogations ont expiré. En outre, le gouvernement français a renoncé pour certains aciers alliés à la protection géographique, appliquant désormais un taux de droits de douane identique au taux appliqué par le Benelux et par l'Allemagne. Le Conseil d'association a pris acte de ces abaissements des droits appliqués dans la Communauté qui répondent à l'esprit de l'article 8 de l'accord d'association.

(ii) COMITÉ DE L'ACIER

En 1960, le comité de l'acier a tenu une réunion, le 31 mai. L'échange de vues consacré à la situation du marché de l'acier a confirmé la tendance à l'expansion qui s'est manifestée tant au Royaume-Uni que dans la Communauté et qui avait déjà été constatée lors de la précédente réunion, le 17 juillet 1959. L'approvisionnement en matières premières est demeuré facile en dépit de l'accroissement de consommation dû à cette expansion persistante. Les prix du minerai de fer ont commencé à fléchir sur le marché mondial, où l'offre était abondante. Le Royaume-Uni a couvert avec ses propres ressources la presque-totalité de ses besoins en ferraille et les importations ont été peu importantes. La Communauté a continué de faire appel à des importations de ferraille à concurrence d'environ 2 millions de tonnes par an. Ce tonnage a été facile à obtenir sur les marchés mondiaux à des prix qui, malgré la suppression du mécanisme de péréquation à la fin de 1958, n'ont entraîné aucun déséquilibre sur le marché intérieur de la Communauté.

Les restrictions générales imposées aux exportations de ferraille ont été maintenues en vigueur en 1960. Mais, dans le Royaume-Uni, le gouvernement a annoncé en octobre 1960 que les demandes de licences d'exportation seraient prises en considération pour la ferraille de démolition navale. Dans la Communauté, les exportations de ferrailles navales, autorisées depuis 1959, se sont poursuivies pendant toute l'année 1960. Il n'y a pas eu en fait d'exportation appréciable en provenance de la Communauté en 1960 et l'on n'avait enregistré à la fin de l'année aucune exportation en provenance du Royaume-Uni.

Le comité de l'acier a poursuivi ses travaux sur les classifications comparées de la ferraille au Royaume-Uni et dans la Communauté, ainsi que sur les différences de prix existant entre les principales catégories. Les premiers résultats d'une étude relative aux méthodes d'évaluation de la collecte de ferraille à long terme montrent l'intérêt qu'il y a à définir des bases permettant de prévoir, tant par la méthode globale que par la méthode par secteur, les disponibilités en chutes de transformation et en vieilles ferrailles. Cette intéressante étude se poursuit et elle permettra peut-être de formuler à l'avenir sur des bases plus solides les prévisions relatives aux disponibilités en ferraille.

Le comité a poursuivi ses travaux concernant l'offre et la demande à long terme. Ces études ont pour objet de comparer des méthodes de prévision à long terme et concernent pour le moment les estimations relatives au marché de l'acier en 1965.

En même temps que cette étude générale, le comité effectue des travaux sur l'offre et la demande de différents produits. Ceux qui sont actuellement en cours concernent les bandes et feuillards laminés en continu et le fil machine.

Les résultats de l'enquête précédemment entreprise au sujet de la qualité de coke utilisé respectivement dans les hauts fourneaux du Royaume-Uni et dans ceux de la Communauté ont été communiqués au comité du charbon afin de permettre aux experts de ce comité de poursuivre leur étude de cette question.

Le groupe de travail sur les prix, constitué par le comité de l'acier, a poursuivi ses comparaisons des coûts et des prix. Les méthodes de comparaison entre les prix maxima du Royaume-Uni et les prix déposés de la Communauté ont été améliorées et des tableaux ont été dressés, qui mettent en parallèle les prix de base et les extra. On a également recueilli des informations sur les coûts des principales matières premières telles que le minerai de fer, le coke et la ferraille, ainsi que des détails concernant les salaires et les charges sociales, l'imposition des bénéfiques et les amortissements fiscaux.

Les principaux sujets étudiés par le comité de l'acier et de son groupe de travail à la fin de 1960 étaient les suivants:

- la standardisation des spécifications techniques de la fonte et des produits sidérurgiques;
- la rationalisation des types de sections et de la gamme des dimensions;
- les prix rendu des produits sidérurgiques, avec analyses comparatives des coûts de transport, ainsi que du mouvement des produits sidérurgiques des producteurs aux consommateurs;
- les avantages et les inconvénients des différents systèmes de cotation — prix rendu, prix point de parité, prix départ usine et prix de zone — du point de vue tant des producteurs que des consommateurs;

— la rémunération du capital investi à long terme dans les entreprises sidérurgiques.

Le comité doit en outre recommander au Conseil d'association la mise à l'étude de deux nouveaux sujets, à savoir le problème de l'automatisation dans la fabrication de l'acier et celui des modifications des taux spécifiques de consommation des principales matières premières dans l'industrie sidérurgique.

(iii) COMITÉ DU CHARBON

Le comité du charbon s'est réuni deux fois au cours de la période couverte par le présent rapport: le 17 juin à Luxembourg et le 25 novembre à Londres. A chacune de ces réunions, le comité a examiné la situation charbonnière au Royaume-Uni et dans la Communauté.

L'année 1960 a été caractérisée par une nette amélioration de l'équilibre charbonnier tant au Royaume-Uni que dans la Communauté. Grâce à une expansion industrielle exceptionnelle, l'accroissement de la demande a été en fait encore plus considérable qu'on ne l'avait prévu lors de l'examen du bilan de 1960 à la réunion de juin du comité. En ce qui concerne la demande de charbon dans son ensemble, on a enregistré une augmentation de 3% dans la Communauté et de 4,5% dans le Royaume-Uni. En outre, les mesures prises pour restreindre la production ont contribué à améliorer l'équilibre et ont eu pour effet de réduire les stocks non distribués de 6,6 millions de tonnes au Royaume-Uni et de 3,4 millions de tonnes dans la Communauté (le chômage partiel ayant en outre été réduit de moitié dans le second cas).

Le comité a examiné un rapport du groupe de travail «Énergie», dégageant les principales tendances du marché de l'énergie et comparant les prévisions à long terme établies pour la Communauté et le Royaume-Uni. Un nouveau groupe de travail a été constitué pour examiner les aspects techniques et commerciaux des problèmes que posent ces études. Le groupe de travail «Énergie» poursuit ses travaux sur la situation énergétique à long terme.

Le comité a également procédé à un échange de vues sur la technique des prévisions à long terme et sur les méthodes

de promotion des ventes de charbon. Un document présenté par la délégation du Royaume-Uni a exposé les méthodes utilisées par le National Coal Board pour ses activités de promotion des ventes, principalement sur le marché intérieur. Les représentants de la Haute Autorité ont exposé les activités analogues des producteurs de la Communauté. Il a été reconnu que les efforts particuliers déployés depuis quelque temps par les producteurs ont eu une influence favorable sur les ventes de charbon.

(iv) PROBLÈMES SOCIAUX

La coopération entre le gouvernement du Royaume-Uni et la Haute Autorité s'est poursuivie au cours de l'année 1960 sous les différentes formes qui ont déjà été décrites dans les précédents rapports du Conseil d'association.

Elle s'est en outre exercée, selon des modalités nouvelles, à l'occasion de la conférence sur la reconversion.

Des experts britanniques ont continué de siéger régulièrement dans les commissions et groupes de travail qui conseillent la Haute Autorité en matière de sécurité, d'hygiène et de médecine du travail, ainsi que dans le domaine de la formation professionnelle. Ces experts ont participé aux nombreuses réunions des groupes de travail qui étaient chargés de préparer les recommandations et les rapports sur lesquels l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille s'est ensuite prononcé. Ils ont également assisté aux deux sessions plénières que l'Organe permanent a tenues en 1960.

Un représentant du National Coal Board s'est joint aux membres de la sous-commission «Formation professionnelle — charbon» pour effectuer un voyage d'étude dans les bassins français de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais.

Quant aux échanges d'expériences et de documentation en ce qui concerne les moyens pédagogiques, ils se sont encore développés entre les services de la Haute Autorité, d'une part, et le National Coal Board et le British Iron and Steel Federation, d'autre part.

Enfin, la British Iron and Steel Federation a invité un groupe de personnalités des industries sidérurgiques alle-

mande, française et italienne à se rendre en Angleterre du 7 au 12 novembre 1960.

Ce groupe a étudié les réalisations britanniques en vue de la formation et du perfectionnement des hauts cadres de la sidérurgie. Il a visité une école, fondée par la British Iron and Steel Federation, qui donne des cours de perfectionnement aux cadres supérieurs en activité dans les entreprises et le Staff College d'une grande usine, dans lequel tous les cadres — jusqu'au niveau le plus élevé — reçoivent une formation systématique.

Le gouvernement du Royaume-Uni a été étroitement associé à la préparation et au déroulement de la conférence intergouvernementale sur la reconversion industrielle des régions touchées par les fermetures de mines, que la Haute Autorité a organisée à la fin du mois de septembre 1960.

Plusieurs hauts fonctionnaires britanniques ont représenté leur gouvernement, à côté des délégations des États membres.

Il convient de souligner que la documentation qui a été fournie aux participants ne concernait pas seulement les pays de la Communauté: elle s'étendait aux moyens juridiques et financiers dont le gouvernement du Royaume-Uni dispose pour faciliter la création d'activités nouvelles et aux opérations de reconversion qui ont été réalisées en Grande-Bretagne.

La commission technique, à laquelle avait été confiée l'analyse des difficultés rencontrées dans la conduite de différentes expériences de reconversion et des résultats qui furent obtenus, a procédé à une étude sur place dans la région de Newcastle.

Ci-dessous sont énumérés les commissions et groupes de travail, institués par la Haute Autorité dans le domaine de l'hygiène, de la médecine et de la sécurité du travail, ainsi que dans le domaine de la formation professionnelle, auxquels des observateurs du Royaume-Uni participent régulièrement.

Comité de recherches «Hygiène et médecine du travail»

Ce comité est chargé de réaliser un premier programme dans le domaine de médecine du travail.

Commission de recherches «Réadaptation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles»

Cette commission a pour compétence la réadaptation des victimes des accidents et des maladies du travail.

Commission de recherches «Lutte technique contre les poussières dans la sidérurgie»

Cette commission s'occupe de la lutte contre les poussières silicogènes, contre les fumées rousses, contre les poussières à la préparation du lit de fusion, etc.

Commission de recherches «Lutte technique contre les poussières dans les mines»

Cette commission est chargée d'étudier les problèmes concernant la mesure des poussières et la lutte technique contre les poussières dans les mines.

Commission de recherches «Facteurs humains — sécurité»

Cette commission a comme mandat d'étudier tous les facteurs qui influencent la sécurité du travail.

Groupe de travail «Recherches fondamentales sur la silicose»

Le champ d'études de ce groupe de travail est l'exploration des mécanismes intimes de la nocivité du quartz et d'autres poussières au niveau du tissu pulmonaire.

Groupes de travail «Fonctions cardiorespiratoires et emphysème»

Les groupes de travail étudient ces troubles fonctionnels, qui sont d'une importance capitale pour les experts chargés d'évaluer l'incapacité de travail des silicotiques et pour les médicaments appelés à soigner les malades.

Groupe de travail «Diagnostic radiologique»

Pour dépister précocement les affections respiratoires, ce groupe de travail est chargé d'étudier la meilleure technique de diagnostic radiologique.

Groupe de travail «Thérapeutique de la silicose et de la silico-tuberculose»

Ce groupe de travail s'occupe de l'étude de la thérapie de la silicose et de la silico-tuberculose en vue de trouver des moyens pour soulager les malades et de juguler les complications tuberculeuses ou autres.

Groupe de travail «Oxycarbonisme»

Ce groupe de travail est chargé d'étudier les manifestations résultant de l'inhalation dans certains ateliers sidérurgiques d'oxyde de carbone.

Groupe de travail «Techniques de réadaptation»

Ce groupe de travail s'occupe d'essais nouveaux pour des types de séquelles de caractère varié. Il a réalisé un échange d'expériences avec des centres spécialisés.

Groupe de travail «Bases psycho-physio-pathologiques de la réadaptation»

Le groupe de travail étudie les mécanismes intimes qui conditionnent la perte passagère ou l'altération de la fonction motrice, ainsi que l'attitude du blessé à l'égard du traumatisme.

Groupe de travail «Documentation»

Ce groupe de travail centralise les informations abrégées sur les observations médicales relatives à la réadaptation parues dans la littérature mondiale.

Groupe de travail «Travail aux hautes températures»

Ce groupe de travail effectue des études en vue de connaître la limite à laquelle le travailleur est placé dans des conditions d'un confort physiologique qui ne lui permettent plus de travailler normalement.

Groupe de travail «Lutte contre le bruit»

Ce groupe de travail s'occupe d'une étude des effets directs du bruit comme la surdité et les troubles indirects, troubles nerveux, circulatoires et psychiques.

Groupe de travail «Traumatologie»

Ce groupe de travail étudie les traumatismes depuis le début des lésions.

Commissions de la formation professionnelle

Ces commissions font des études de la formation professionnelle dans les industries relevant de la Communauté en apportant à la Haute Autorité des conseils et de l'aide pour la mise en œuvre de son programme d'activité.

V — POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DE CERTAINES ORGANISATIONS DANS LES INDUSTRIES CHARBONNIÈRE ET SIDÉRURGIQUE DU ROYAUME-UNI ET DE LA COMMUNAUTÉ

(i) HAUTE AUTORITÉ

Le traité de la C.E.C.A. a créé, pour le charbon et l'acier, un marché commun institutionnalisé entre les six pays signataires.

La mise en œuvre de ce marché institutionnalisé est confié à un exécutif indépendant, la Haute Autorité, qui est dotée de pouvoirs effectifs et qui est chargée d'appliquer un certain nombre des règles précises contenues dans le traité.

Les pouvoirs de la Haute Autorité sont équilibrés par l'existence d'une Assemblée parlementaire ayant le pouvoir de renverser l'exécutif et d'un Conseil spécial de ministres qui assure le lien entre la Haute Autorité, responsable du marché commun du charbon et de l'acier, et les gouvernements des États membres responsables de leur politique économique générale. L'ensemble institutionnel est complété par une Cour de justice qui assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité. Un Comité consultatif auprès de la Haute Autorité assure une liaison directe avec les intéressés; il est composé, par tiers, de représentants des producteurs, des travailleurs et des utilisateurs-négociants.

Pour l'accomplissement de sa mission, la Haute Autorité dispose de ressources propres alimentées par un prélèvement versé par les entreprises en fonction de leur production de charbon et d'acier.

Les tâches de la Haute Autorité et les pouvoirs qu'elle a pour les remplir peuvent se résumer à grands traits comme suit:

La Haute Autorité doit assurer l'établissement du marché commun défini par le traité. A cet effet, elle a dû, pendant une période transitoire de cinq ans terminée le 10 février 1958, mettre fin progressivement aux pratiques antérieures des États membres, contraires au traité, telles que les subventions, les aides, certains tarifs spéciaux de transport, etc. Elle a veillé à la suppression des droits de douane et restrictions quantitatives à l'intérieur de la Communauté.

La Haute Autorité fixe les modalités suivant lesquelles les entreprises doivent publier leurs barèmes de prix, et applique la réglementation que le traité prévoit contre les pratiques restrictives telles que les ententes et les concentrations. Elle peut fixer des prix maxima et des prix minima. Elle définit périodiquement des «objectifs généraux» concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production.

Ces objectifs donnent le cadre dans lequel les investissements des entreprises sont susceptibles d'être aidés par elle moyennant des prêts qu'elle accorde sur le produit d'emprunts qu'elle contracte elle-même. Elle donne des avis sur des projets d'investissement.

La Haute Autorité peut en outre apporter son concours financier à des recherches intéressant la production du charbon et de l'acier, et pour faciliter le réemploi des ouvriers des industries du charbon et de l'acier licenciés par suite de l'établissement du marché commun, du progrès technique, ou de changements structurels. La Haute Autorité a également des tâches dans le domaine des transports et de la libre circulation des travailleurs.

Enfin, la Haute Autorité peut édicter une réglementation de la production et de la consommation dans des circonstances exceptionnelles: en cas de crise manifeste et en cas de pénurie. En cas de danger de troubles fondamentaux et persistants dans l'économie d'un État membre à cause du fonctionnement du marché commun, elle peut prendre des mesures de sauvegarde.

L'intégration partielle requiert naturellement le concours des États membres restés compétents sur tous les sujets où des pouvoirs n'ont pas été transférés à la Haute Autorité et dans le domaine de la politique économique générale.

Un domaine important où cette collaboration doit s'exercer est celui de la politique commerciale. En effet, pour les relations commerciales avec les pays tiers, les gouvernements des États membres ont en principe conservé leur compétence, sauf dispositions contraires du traité, mais l'existence de la Communauté implique une certaine harmonisation de ces politiques. C'est ainsi que la Haute Autorité a organisé la mise en place d'un tarif extérieur douanier harmonisé qui est appliqué vis-à-vis des pays non membres. La Haute

Autorité a, de plus, comme mandataire des États membres, négocié et conclu un certain nombre d'accords internationaux dont l'accord d'association avec le Royaume-Uni.

La Haute Autorité peut proposer la fixation de droits de douane minima ou maxima que les États membres s'engagent à respecter dans l'établissement de leurs tarifs douaniers applicables aux pays tiers.

Les gouvernements gardent la possibilité d'établir des restrictions quantitatives en conformité avec les accords internationaux. Cependant, pour que ces restrictions ne puissent pas être tournées, le traité organise un concours mutuel que les États membres doivent se prêter pour maintenir l'efficacité des mesures reconnues conformes au traité par la Haute Autorité. Celle-ci assure la coordination de ce concours mutuel.

Le traité prévoit en outre les interventions suivantes de la part de la Haute Autorité en matière de politique commerciale: elle est chargée de surveiller l'administration des licences d'importation et d'exportation et elle a la possibilité de s'opposer aux projets d'accords commerciaux qui feraient obstacle à l'application du traité. La Haute Autorité, dans certains cas critiques, tels que le dumping, des importations excessives susceptibles de porter un préjudice grave au marché commun, ou des pratiques anormales de la part des pays exportateurs, peut adresser aux gouvernements des États membres des recommandations tendant à rendre inefficaces ces pratiques. Ces recommandations lient les États dans leur but, mais les laissent libres du choix des moyens à la condition qu'ils soient conformes aux accords internationaux.

L'on voit donc que, dans le domaine de la politique commerciale, il s'agit souvent de compétences partagées entre la Haute Autorité et les gouvernements des pays membres.

Pour en donner un exemple récent, la Haute Autorité, par sa décision du 23 décembre 1959, a imposé à la Belgique, pour éviter des troubles graves dans son économie, diverses mesures spéciales: un assainissement accéléré des charbonnages belges, une certaine régulation des stocks de charbon, une suspension partielle de la libre circulation dans les échanges entre la Belgique et les autres pays membres et un plafond pour ses importations de charbon en provenance des pays tiers. Toutefois, la Belgique est restée libre de la

mesure dans laquelle elle utilisera ce contingent et responsable de sa répartition entre les pays fournisseurs.

La fixation de ce contingent, son utilisation par la Belgique et sa répartition ont constitué un des cas traités ces derniers temps par le Conseil d'association.

(ii) LE ROYAUME-UNI

Le Iron and Steel Board

Les pouvoirs et les responsabilités du Iron and Steel Board découlent de la loi de 1953 sur l'industrie sidérurgique (Iron and Steel Act). Ce texte a prévu le retour des entreprises nationalisées au sein de la propriété privée et a institué le Iron and Steel Board, dont les membres sont nommés par le ministre de l'énergie, en vue d'exercer un contrôle général de l'industrie sidérurgique destiné à promouvoir un approvisionnement efficace, économique et suffisant du marché en produits sidérurgiques dans des conditions concurrentielles. Le système envisagé met donc en concurrence des entreprises privées sous la surveillance d'une autorité de tutelle indépendante. La loi définit les attributions du ministre à l'égard du Board et reconnaît notamment au ministre certains pouvoirs tenus en réserve pour les cas où des considérations nationales plus générales entrent en jeu. Les activités du Board sont financées par des prélèvements opérés sur les entreprises sidérurgiques.

Dans le cadre de cette compétence générale, la loi assigne au Board certaines tâches spécifiques et le dote des pouvoirs nécessaires à leur accomplissement. Le Board doit suivre l'évolution de la capacité de production des entreprises sidérurgiques et celle des prix de leurs produits, les dispositions relatives à l'approvisionnement en matières premières et en combustibles et à leur distribution, les réglementations concernant le développement de la recherche, celui de la formation et de l'éducation professionnelles, de la sécurité, de la protection de la santé et du bien-être des travailleurs de l'industrie, ainsi que les dispositions permettant aux directions d'entreprises et aux travailleurs de délibérer en commun sur des questions autres que les conditions d'emploi.

Les deux principales attributions du Board sont le contrôle des prix et l'examen de la capacité de production

de l'industrie. La loi habilite le Board à fixer, s'il le juge utile, les prix maxima auxquels les produits sidérurgiques, tels qu'ils sont définis par la loi, peuvent être vendus dans le Royaume-Uni par les producteurs d'acier. Les exportations n'entrent pas dans le cadre de ces pouvoirs. Lorsqu'il a été chargé du contrôle des prix en 1953, le Board a estimé que la meilleure façon d'exercer ce contrôle consistait à fixer des prix maxima intérieurs, comme l'avait précédemment fait le gouvernement. Le régime des prix maxima fixés par le Board est encore en vigueur.

En ce qui concerne l'examen de la capacité de production de l'industrie, le Board a, en vertu de la loi, la double tâche de veiller à ce que le rythme de l'expansion générale soit suffisant pour satisfaire les besoins nationaux et que les différents projets de développement soient susceptibles de s'avérer efficaces et économiques. Sur le plan général, la loi fait obligation au Board de consulter les producteurs et autres intéressés en vue de garantir l'existence de moyens de production. Si une telle consultation ne permet pas d'obtenir le développement estimé nécessaire par le Board, la loi confère à ce dernier des pouvoirs positifs pour en référer au gouvernement, qui peut alors prendre des dispositions en vue d'assurer l'existence des moyens nécessaires. Le Board est tenu de soumettre de temps à autre au ministre des rapports spéciaux concernant le développement futur de l'industrie sidérurgique. Le dernier rapport, qui couvre la période allant jusqu'en 1965 et envisage les perspectives générales jusqu'en 1970, a été publié en avril 1961.

En ce qui concerne les différents projets de développement, la loi habilite le Board à astreindre toute personne ayant l'intention de créer de nouveaux moyens de production à lui soumettre tous les éléments d'information nécessaires et à ne pas mettre en œuvre lesdits moyens sans l'agrément du Board. En pratique, le Board demande que lui soient soumis tous les programmes de développement et de remplacement dont le coût excède 100.000 £.

La loi prévoit en outre que le Board ne refusera pas son agrément à un projet de développement, à moins qu'il n'apparaisse que ledit projet portera un préjudice grave à l'expansion rationnelle et économique de l'industrie.

Le Board possède les pouvoirs nécessaires pour prendre dans certaines circonstances des dispositions en vue d'importer

ter ou de répartir des matières premières et des produits finis. Il n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent d'exercer ces pouvoirs.

Parmi les plus importantes des autres responsabilités du Board, il faut mentionner celle concernant la recherche, domaine dans lequel le Board a pour mission d'examiner les dispositions prises par l'industrie. Si lesdites dispositions semblent insuffisantes, le Board peut, après consultation des organisations représentatives, prendre des mesures en vue d'encourager la recherche et les pouvoirs du Board incluent l'octroi de subventions et de prêts financés par des prélèvements opérés sur les entreprises de production sidérurgique. La loi prévoit des pouvoirs analogues en ce qui concerne les dispositions relatives à la formation et à l'éducation professionnelles.

Le National Coal Board

Le National Coal Board est un organisme public institué par la Coal Industry Nationalisation Act de 1946 et possédant le droit exclusif de prospecter et d'exploiter le charbon en Grande-Bretagne. Un certain nombre de petites mines sont exploitées par des particuliers avec l'autorisation du Board, mais leur production est très faible en comparaison de celle des mines dont le Board est directement responsable.

Le Board a pour mission d'assurer le développement rationnel de l'industrie charbonnière et d'approvisionner le marché dans les conditions que le Board considère comme les plus propres à satisfaire l'intérêt public du point de vue des tonnages, qualités, calibres et prix.

Le Board a également le pouvoir de manufacturer et de vendre des produits dérivés du charbon et d'exercer d'autres activités susceptibles de contribuer à la meilleure utilisation possible de ses moyens d'action.

Les membres du Board sont nommés par le ministre de l'énergie qui, si besoin est, peut donner au Board des instructions de caractère général concernant les questions qui lui semblent mettre en cause l'intérêt national. Le ministre dispose de certains autres pouvoirs à l'égard du Board, notamment en ce qui concerne les investissements de capitaux.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

2726/2/61/1